



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin

Section Caisse d'Epargne



Délégués du Personnel Auvergne
Questions SPBA/CGT

- Réunion du 3 mars 2017 -

1 – Fermeture d'agence : les collègues des agences qui ferment ne doivent pas, en principe, communiquer la date de fermeture de leur agence... que doivent-ils alors répondre aux clients déjà informés ? A partir de quand la communication sera-t-elle « libérée » ?

Réponse de la Direction : les courriers d'information à la clientèle seront adressés 6 semaines avant la fermeture effective, sauf pour les deux agences qui ont des salles de coffres (Le Puy République et Limoges Gambetta). Dans ces deux derniers cas la communication a été avancée au 22 mars. Si les salariés ont des questions de clients informés, ils peuvent répondre librement. A ce stade du dossier la nouvelle n'est plus confidentielle. Simplement nous leur demandons de ne pas être à l'initiative de la communication jusqu'à l'envoi du courrier.

Commentaires SPBA/CGT : Il faut savoir que nombre de clients étaient bien plus informés que la plupart d'entre-nous... sans parler de la concurrence qui l'a annoncé dans beaucoup de ses AG.

2 – Fermeture d'agence (2) : à 3-4 mois de la fermeture des agences, les collègues concernés ne sont pas informés, pour la plupart, de leur affectation potentielle. A partir de quelle date auront-ils cette information ?

Réponse de la Direction : le planning des fermetures d'agence a été communiqué aux managers du réseau commercial. En fonction de ce planning, les collaborateurs concernés seront de nouveau contactés à partir du début du mois d'avril afin de se voir proposer une ou des solutions de réaffectation.

Commentaires SPBA/CGT : pourquoi attendre le dernier moment alors que les collègues concernés sont inquiets pour leur avenir... Les mois à venir seront chauds si des solutions satisfaisantes ne sont pas trouvées !

3 – Discours de F. PEROL et fusion en cohérence avec la carte des régions : la Direction reste-t-elle sur sa position quant au maintien de la Cepal en l'état, sans fusion avec des Caisses voisines, alors que le discours national semble clair sur ce point ?

Réponse de la Direction : nous ne pouvons que reprendre les propos retranscrits lors du dernier tchat de Monsieur François PEROL avec les collaborateurs du Groupe indiquant que la décision de fusionner appartient aux Banques et aux Caisses concernées sachant que l'objectif du Groupe est de coller, plus ou moins, à la nouvelle carte des grandes régions françaises.

Commentaires SPBA/CGT : le discours a changé, la prochaine venue de F. PEROL y serait-elle pour quelque chose ?

4 – Promotion : peut-on connaître les modalités de promotion sur la grille de classification (durée, critères, etc ..) ?

Réponse de la Direction : comme l'indique l'accord collectif national, les collaborateurs verront leur classification évoluer en fonction

- des éléments contribuant à la définition des 11 niveaux de classification retenus (maîtrise opérationnelle, capacité à résoudre un problème donné, qualités relationnelles et d'adaptabilité, niveau d'autonomie/de responsabilité, aptitude à concevoir/apprécier/décider pour les catégories d'encadrement...)
- de leur qualification



Commentaires SPBA/CGT : tout un programme... sans aucune réelle certitude d'avancement → cela ressemble, peu ou prou, à la mécanique de la part variable qui est laissée à l'appréciation des managers... On devine la suite !

5 et 6 – Appel à candidature GCP : est-il possible de connaître la liste des lieux d'affectation de ces postes ? Le salarié qui présente sa candidature doit-il préciser le ou les lieux sur lesquels il postule ? Ces appels sont-ils des créations de poste ou de simples transformations de GC (pour la plupart) en GCP ?

Réponse de la Direction : les lieux d'affectation des postes seront abordés au cours des entretiens avec les collaborateurs et candidats externes. Des postes de GCP seront pourvus à la fois en interne (mobilité fonctionnelle de Gestionnaires de Clientèle ou autres) et créés.

Commentaires SPBA/CGT : l'appel à candidature étant lancé, nous verrons bien si la règle est la même pour tous...

7 – Solution Libre Revenu : alors que le document d'ouverture doit être scanné (*information précontractuelle*), pourquoi ne peut-on plus imprimer ce document ? Quelle procédure adopter pour être conforme

Réponse de la Direction : *cette question a été prise en compte par la Direction du Développement Banque/Assurances/Qualité*

Commentaires SPBA/CGT : une solution de contournement existe, reste à savoir laquelle...

8 - NATIXIS et condamnation : un argumentaire est-il prévu ? Quelle attitude les commerciaux doivent-ils avoir face aux réflexions des clients ? Quelles retombées financières pour la CEPAL ?

Réponse de la Direction : *un argumentaire a été délivré par le Groupe BPCE.*

Commentaires SPBA/CGT : pas de réponse pour la 3^{ème} question, dès qu'il est question d'argent, ça fâche.

9 – IZICARTE et note Bâle 8 : pourquoi commercialiser des Izicartes pour les EER, sachant qu'elles sont très souvent refusées ?

Réponse de la Direction : *cette question relative à la politique commerciale ne relève pas des attributions des DP.*

Commentaires SPBA/CGT : Ah « buchette »... quand tu nous tiens !

10 - ISILIS : afin de faciliter la recherche des mutuelles dans ISILIS serait-il possible de les classer par ordre alphabétique comme auparavant ? **Réponse de la Direction** : *cette option n'est plus prévue dans l'outil. La recherche de mutuelle se fait au choix du conseiller via un moteur de recherche ou via une sélection prédéfinie.*

Commentaires SPBA/CGT : pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer. Une aberration de plus, c'est vrai que nous n'en sommes plus à une près.

11 – Outils informatiques : pouvez-vous nous faire la liste de ce qui marche réellement comme outil(s) informatique(s) à la CEPAL ?

Réponse de la Direction : *si les outils informatiques sont perfectibles et connaissent parfois des dysfonctionnements, les collaborateurs ne sont pas pour autant dans l'impossibilité d'exercer leur activité professionnelle.*



Commentaires SPBA/CGT : sauf (bien sûr) quand les plantages, rendent l'exercice impossible !

12 – Habillement : existe une possibilité de dédommagement lorsqu'un collègue abime ses vêtements au travail ?

Réponse de la Direction : *en fonction des circonstances, un dédommagement peut être envisagé.*

Commentaires SPBA/CGT : c'est toujours bon de le savoir... lorsque la situation est rencontrée.

13 – Sous-effectif : la RH jouerait-elle au cordonnier le plus mal chaussé... ne pas pouvoir avoir les statistiques des accords locaux semble totalement surréaliste ! Des évolutions sont-elles prévues ?

Réponse de la Direction : *nous rappelons aux DP que ces statistiques n'ont aucun caractère obligatoire et que les organisations syndicales se sont déjà vu remettre un bon nombre de documents d'analyse sur les thématiques obligatoires de Négociation Annuelle Obligatoire.*

Commentaires SPBA/CGT : le seul constat qui vaille → c'est le sous-effectif chronique qui conduit à cette situation

14 – Regroupement de portefeuilles : lors de tels regroupements, que ce soit dans l'attente d'un remplacement ou suite à la fermeture d'un point de vente dans le périmètre géographique, quel est le principe qui s'applique au nouveau portefeuille : le nombre de relations est-il augmenté ou est-il réajusté à la taille « standard » ?

Réponse de la Direction : *en cas de remplacement, le portefeuille de clientèle est affecté directement au nouveau collaborateur. Si le remplacement n'est pas effectif tout de suite, le portefeuille est conservé tel quel et affecté provisoirement à un autre collaborateur de l'agence (le plus souvent le manager) jusqu'à l'arrivée du remplaçant. Dans le cas où la modification est pérenne (suppression d'un poste ou report de clientèle d'un point de vente fermé), alors le portefeuille est ajusté à la taille « standard » en sélectionnant les clients éligibles ayant les critères les plus élevés : encours, revenus et intensité relationnelle (CRE).*

Commentaires SPBA/CGT : cela peut conduire à des situations complètement intenable... Il faut en avoir conscience.